



QUESTIONS ET RÉPONSES

Titre :	Professionnels de la santé et spécialistes universitaires – Experts de la santé des Premières Nations Sélection de divers professionnels de la santé et de spécialistes universitaires comme membres du Comité consultatif sur l'équipement médical et les fournitures médicales (CCEMFM) des Services de santé non assurés (SSNA)
Numéro de l'invitation :	1000213742
QUESTION 1 : Un fournisseur doit-il proposer une ressource pour les 19 volets ?	
RÉPONSE 1 : Non, un fournisseur doit présenter une offre distincte pour chacun des volets sur lesquels il souhaite soumissionner. Un fournisseur ne peut pas soumettre d'offre comprenant plusieurs volets. Veuillez vous référer au document d'invitation à soumissionner, plus précisément à la PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS, Section I : Soumission technique.	
QUESTION 2 : La Couronne prévoit-elle ajouter des volets supplémentaires à titre de spécialiste des soins de santé non identifié précédemment?	
RÉPONSE 2 : Oui, la Couronne a ajouté deux (2) nouveaux volets : Volet 20 : Diététiste Volet 21 : Sage-femme Veuillez-vous référer au document d'invitation à soumissionner, modification 1.	
QUESTION 3 : Combien de contrats la Couronne prévoit-elle attribuer?	
RÉPONSE 3 : La Couronne prévoit attribuer un (1) contrat par volet, pour un total de 21 contrats possibles.	
QUESTION 4 : Comment puis-je soumettre une proposition ?	
RÉPONSE 4 : Une soumission doit être soumise par voie électronique uniquement à Services aux Autochtones Canada (SAC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'adresse courriel indiquées à la page 1 de la demande de soumission.	



QUESTION 5 :

Y a-t-il un moyen que je peux vous parler, soit par téléphone ou par vidéoconférence?

RÉPONSE 5 :

Non. Afin de s'assurer qu'il n'y a pas de traitement préférentiel, toute communication doit se faire par écrit afin que tous les fournisseurs aient accès à la même information, en même temps. Toutes questions doivent être acheminées par écrit à l'autorité contractante, Christine Madore : christine.madore@canada.ca. Par la suite, l'autorité contractante affichera les questions et réponses à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/PW-20-00913798>.

QUESTION 6 :

Il semble que le site Web est destiné aux entreprises qui soumettent des propositions. J'aimerais savoir si je peux soumettre une offre sous mon nom plutôt que de soumettre l'entreprise pour laquelle je travaille?

RÉPONSE 6 :

Oui, vous pouvez soumettre une proposition en tant qu'entreprise à propriétaire unique. Si votre proposition est jugée retenue (conforme), les renseignements obligatoires suivants seront requis avant l'attribution du contrat :

Nom légal complet

Adresse de facturation complète

Numéro d'assurance sociale

Numéro de téléphone

Si vous êtes intéressé à rendre votre information largement accessible aux acheteurs du gouvernement fédéral qui peuvent l'utiliser pour identifier des fournisseurs potentiels pour les biens et services dont ils ont besoin, vous pouvez vous enregistrer au système Données d'inscription des fournisseurs (DIF) à l'adresse suivante : <https://srisupplier.contractscanada.gc.ca/index-fra.cfm?af=ZnVzZWFjdGlvbj1yZWdpc3Rlci5pbmRybyZpZD03&lang=fra>.

QUESTION 7 :

Où est l'information concernant ce qui devrait être inclut dans la proposition ? Qu'est-ce qui requis pour le poste ?

RÉPONSE 7 :

Veuillez vous référer au document d'invitation à soumissionner, au bas de la page, à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/PW-20-00913798>. Le travail à effectuer est identifié sous l'Annexe A - Énoncé des travaux.

QUESTION 8 :

Puis-je soumettre mon curriculum vitae ?

RÉPONSE 8 :

Vous ne pouvez pas simplement soumettre un curriculum vitae, c'est un processus compétitif. Si vous



êtes intéressé par cette demande de proposition (DP), veuillez vous référer au document d'invitation à soumissionner, au bas de la page, à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-20-00913798>. Il incombe aux soumissionnaires de satisfaire aux critères spécifiés dans la demande de soumissions.

Si vous avez besoin d'aide pour comprendre le processus d'approvisionnement fédéral ou pour vous inscrire à titre de fournisseur, communiquez avec le Bureau des petites et moyennes entreprises : <https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/contacts-pour-les-entreprises/bureau-des-petites-et-moyennes-entreprises-bureaux-regionaux>.

QUESTION 9 :

Puis-je ajouter mon nom à la Liste des fournisseurs intéressés (LFI) et qu'est-ce que cela signifie?

RÉPONSE 9 :

Oui, cependant cette offre est offerte à tous. La LFI associée à un avis d'appel d'offres précis ne remplace pas les procédures d'attribution de l'appel d'offres en vigueur pour le marché et n'a aucune incidence sur elles. Les fournisseurs doivent encore répondre aux demandes de soumissions selon les critères établis. Pour de plus amples renseignements, veuillez lire la Liste des fournisseurs intéressés – Conditions d'utilisation : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/a-propos-d-appels-d-offres#lfi-conditions-d-utilisation>

Les fournisseurs qui démontrent un intérêt envers cette demande de proposition (DP) sont fortement encouragés à consulter le document d'invitation à soumissionner, au bas de la page, à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-20-00913798> et à soumettre leur soumission par voie électronique uniquement à Services aux Autochtones Canada (SAC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'adresse courriel indiquées à la page 1 de la demande de soumission.

QUESTION 10 :

Dans la section II, Offre financière, le bas de la colonne demande un «taux moyen» et indique $(A \times B) + (C \times D) / 4$. Je suppose que cela signifie le taux moyen des quatre périodes contractuelles correct ?

RÉPONSE 10 :

Oui, il s'agit du taux moyen pour la Période initiale du contrat incluant les Périodes - Option de prolongation du contrat 1 à 3, en excluant la formation en ligne sur la sécurité culturelle autochtone San'yas ainsi que les frais de déplacement et de subsistance.

QUESTION 11 :

J'ai une lettre d'attestation de membre en règle de mon organisme de réglementation datée du 1er octobre 2019. En raison des restrictions dues à la COVID-19, notre siège social a réduit les heures. Je continue bien sûr d'être en règle, mais je veux simplement confirmer que cette date ne sera pas considérée comme «périmée» par le comité d'évaluation.

RÉPONSE 11 :

L'exigence est que le professionnel de la santé soit en règle avec son organisme de réglementation, ce qui est mis à jour chaque année. Une lettre est requise pour confirmer le respect de cette exigence. Étant donné les circonstances inhabituelles de la pandémie, si l'obtention d'une lettre n'est pas possible, veuillez inclure votre lettre la plus récente dans la soumission et indiquer la raison pour laquelle cette information n'est pas à jour. La confirmation de l'inscription comme membre en règle doit



être fournie avant l'attribution du contrat.